



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

APPEL D'OFFRE

Consultance en production audiovisuelle (Captation et Montage de vidéos)

BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS (IBCR)





1. Objet

Le Bureau souhaite recevoir des soumissions pour la production audiovisuelle de 10 capsules vidéo dans le cadre de son programme de coopération volontaire PRIDE.

1.1. Le Bureau International des droits des enfants

Fondé en 1994, le Bureau international des droits des enfants – « le Bureau » ou « l'IBCR » – est une organisation non-gouvernementale internationale dont la mission est de contribuer au respect et à la promotion des droits de l'enfant, conformément aux engagements prescrits par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et ses protocoles facultatifs. Animé par la volonté de parvenir à un monde où chaque enfant jouit de l'intégralité de ses droits, sans discrimination et en toute circonstance, le Bureau contribue à renforcer les systèmes de protection de l'enfant et les compétences de celles et ceux qui œuvrent directement auprès des enfants.

Son approche repose sur les quatre grands principes de la CDE :

- La prise en considération systématique de l'intérêt supérieur de l'enfant
- la non-discrimination
- le droit à la vie, à la survie et au développement
- le respect de l'opinion de l'enfant et de son droit à la participation.

Le siège social de l'IBCR est situé à Montréal, où une cinquantaine de professionnel[le]s, épaulé[e]s par une équipe de stagiaires qualifiés, apportent une expertise technique aux intervenant[e]s agissant auprès des enfants en Amérique, en Afrique, au Moyen-Orient et 7 en Asie.

Le Bureau possède également des bureaux au Burkina Faso, au Sénégal et en RDC, où des équipes expertes œuvrent aux côtés de nos partenaires. Des coopérant[e]s volontaires viennent enfin compléter l'équipe opérationnelle du Bureau et sont déployés dans 11 pays auprès 35 partenaires. Depuis sa création, le Bureau est intervenu dans près de 50 pays et a transmis son expertise en sept langues, à plus de 64 000 intervenant[e]s formé[e]s pour mieux protéger les droits de millions d'enfants.

Plus d'informations sur l'organisation : <http://www.ibcr.org/fr/>

1.2. La coopération volontaire : le projet de renforcement intégral des droits de l'enfant (PRIDE)

Le Projet de renforcement intégral des droits de l'enfant (PRIDE) est le programme de coopération volontaire (PCV) de l'IBCR, financé par Affaires mondiales Canada et s'aligne avec la Politique d'aide internationale féministe du Canada (PAIF). Le PRIDE permet à des Canadiennes et des Canadiens qualifié[e]s de s'engager comme volontaire afin de mettre leur temps et leur expertise au service de communautés en Afrique et en Amérique centrale et du Sud.

À travers des mandats allant d'une semaine à 12 mois, les personnes coopérantes volontaires travaillent en étroite collaboration avec les organisations de la société civile et les institutions étatiques afin de



contribuer au renforcement des systèmes nationaux de protection de l'enfant. Le PRIDE permet également à des professionnel[le]s au Canada de mentorer des volontaires déployé[e]s dans leur secteur professionnel et d'appuyer des partenaires à distance.

Les personnes coopérantes volontaires peuvent être spécialisées en droits de l'enfant ou justice pour enfants ou encore en protection de l'enfant, mais aussi en plaidoyer, communication, gestion organisationnelle et de projet, ou tout autre domaine pertinent au regard des besoins de nos partenaires. En marge du travail réalisé par les personnes coopérantes, le PRIDE vise également à sensibiliser, engager et mobiliser le public canadien aux enjeux de développement international et de droits humains et de l'enfant à travers le développement de matériel informatif dédié (imprimé, numérique, vidéo...), l'organisation d'événements, de rencontres, entre autres activités, créées et gérées par l'IBCR.

Le projet PRIDE :

- 7 ans de projet (2020-2027)
- 250 volontaires déployés
- Plus de 30 partenaires
- 3 régions géographiques : Amérique centrale et du Sud, Afrique du Nord et Afrique subsaharienne
- 11 pays

En savoir plus : www.ibcr.org/fr/pride/

1.3. Détails de la prestation attendue

Le Bureau international des droits des enfants (l'IBCR ou Le Bureau), dans le cadre de son programme de coopération volontaire PRIDE, souhaite mettre en avant l'expérience vécue par ses volontaires pour susciter de l'intérêt et de l'engagement au Québec et au Canada.

Pour ce faire, le Bureau souhaite créer et diffuser des mini-entrevues dynamiques de ses volontaires avant leur départ ou au retour de leur mandat, dans un format similaire à [ce type de vidéo](#) ou [encore ce type](#).

La personne consultante ou la firme sélectionnée sera notamment amenée à produire les livrables et le service d'expertise tel que décrits ci-après :

- Captation d'entrevues à Montréal
- Montage de 5 capsules vidéo d'entrevue pré-mandat
- Montage de 5 capsules vidéo d'entrevue post-mandat
- Accompagnement et conseil sur les formats vidéos et cadres de captation pertinents

N.B. Certaines images seront captées* par le Bureau (lorsque la personne ne peut se rendre à Montréal avant son mandat notamment), d'autres seront à capter par le partenaire sélectionné.

**À noter, les fichiers existants sont disponibles en MP4*



Le partenaire sélectionné devra également s'engager à offrir des espaces de validation variés à l'équipe de l'IBCR lors du processus de post-production et effectuer les retouches demandées jusqu'au produit final, selon les termes du contrat.

Les outils audiovisuels à réaliser doivent être conceptualisés dans les formats ci-dessous :

- 10 vidéos d'une durée approximative de 30 secondes à 2 minutes chacune
- Entrevues en français, anglais ou espagnol
- Toutes les vidéos devront exister en version française et anglaise, à l'aide d'un sous-titrage
- Format MP4, ratio 9:16
- Format de vidéos adapté aux réseaux sociaux

2. Réception des soumissions :

2.1. Date limite

La date limite pour la réception des soumissions est le **14 avril 2023** (17h heure de Montréal)

2.2. Soumissions présentées en retard

Les soumissions reçues par le Bureau après la date et l'heure fixées pour la clôture de l'appel d'offres ne seront pas étudiées.

2.3. Modalités

Les soumissions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées en format PDF à Maureen Boutier, à l'adresse courriel suivante : **supply@ibcr.org**

Pour toutes demandes d'éclaircissements, veuillez-vous adresser par courriel à Maureen Boutier, à l'adresse susmentionnée.

3. Clauses générales de soumission :

3.1. Processus

Après la date limite de présentation des soumissions, le Bureau examinera toutes les soumissions reçues. Si un fournisseur de services est choisi, ce dernier pourrait être invité à signer un contrat de prestations annuel avec le Bureau.

3.2. Frais de soumission

Le soumissionnaire n'a droit à aucun dédommagement pour les frais encourus pour la préparation de sa soumission.

3.3. Taxes de vente

Le prix proposé pour les services (prix de la soumission) ne doit comprendre ni la taxe sur les produits et services (TPS), ni la taxe de vente du Québec (TVQ). Le cas échéant, toutes les sommes prélevées au titre



de la TPS ou de la TVQ seront indiquées distinctement sur les factures et seront acquittées en plus du montant approuvé pour les services rendus.

3.4. Langue de soumission et langues de travail

Les soumissions seront présentées en français. Les langues de travail du Bureau sont le français, l'anglais et l'espagnol.

3.5. Durée de la soumission

Les soumissions présentées sont considérées valides pour une période de 90 jours suite à la date de réception au Bureau.

3.6. Acceptation des soumissions

Le Bureau pourra accepter l'une des soumissions présentées ou pourra rejeter la totalité des soumissions, sans avoir l'obligation d'informer le soumissionnaire des raisons de sa décision.

Le Bureau se garde la possibilité d'ajouter des étapes éliminatoires au processus dans le cas où deux soumissions seraient équivalentes.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus seront avisés de la décision par courriel.

4. Qualifications requises des soumissionnaires :

Le Bureau souhaite recourir aux services d'un fournisseur pour de la captation et post-production audiovisuelle, offrant un service à la clientèle, des délais de traitement ainsi que des tarifs compétitifs en son ensemble par rapport aux autres fournisseurs, afin de potentiellement établir un contrat annuel.

5. Évaluation des soumissions :

Les critères suivants serviront à évaluer la qualité des offres présentées par les soumissionnaires : service à la clientèle, délai de traitement des dossier et tarifs.

5.1. Expérience en production de vidéos

Le Bureau souhaite que là où le soumissionnaire possède une expérience en captation et production de vidéos. Pour évaluer cette expérience, le soumissionnaire devra soumettre :

- Un CV (pour les personnes physiques)
- Une présentation de la firme (pour les entreprises)
- Un portfolio présentant plusieurs exemples (au moins 2) de productions réalisées au cours des 3 dernières années et des liens de visionnage de ces productions (des vidéos proches des formats souhaitées seront considérées comme un atout)



5.2. Disponibilité

Les vidéos devront être captées et/ou montées à divers moments entre le printemps 2023 et l'hiver 2024, le partenaire devra donc être disponible ponctuellement sur la période au complet. Les dates seront néanmoins au préalable convenu entre les deux parties.

5.3. Capacité de captation à Montréal

Pour assurer un rendu de qualité, la firme ou la personne sélectionnée devra démontrer soit qu'il dispose d'un studio de captation à Montréal soit qu'il peut se déplacer au Bureau international des droits des enfants (quartier Villieray) pour assurer les captations des volontaires avant leur déploiement ou à leur retour.

5.4. Matériel audiovisuel

Le Bureau souhaite que la firme ou la personne sélectionnée possède le matériel nécessaire pour procéder à des captations vidéo de qualité.

5.5. Offre financière détaillée

Le ou la soumissionnaire doit joindre une offre financière indiquant son tarif par vidéos ainsi que son tarif total en détaillant les taxes associées à la prestation.

5.6. Tarifs et modalités de paiements

Le Bureau souhaite retenir les services d'un fournisseur dont les tarifs sont compétitifs dans son secteur d'activité et force de proposition dans les différentes options tarifaires et de couvertures, les plus adéquates pour le Bureau.

Le Bureau s'attend à des services de facturation et de paiement adéquats à sa structure, soit, des facturations mensuelles et/ou trimestrielles, et des modalités de paiement par chèque et virements bancaires.

Le Bureau souhaite également savoir si le soumissionnaire propose des tarifs OBNL.

5.7. Tarif OBNL

Le Bureau souhaite savoir si le ou la soumissionnaire a des tarifs OBNL.

5.8. Références

Pour évaluer au mieux les capacités de la firme soumissionnaire ou d'une personne consultante, le Bureau souhaite qu'elle fournisse au moins deux (2) références complètes, que le Bureau pourra contacter le cas échéant.



6. Entente pouvant résulter d'une acceptation d'une offre par le Bureau :

6.1. Entente

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau, une entente ayant force obligatoire pourrait être conclue entre le Bureau et le soumissionnaire, dans laquelle devront notamment figurer les clauses suivantes :

1 - Résiliation

Le Bureau peut résilier l'entente en tout temps. Dans le cas d'une telle résiliation, le Bureau verse au fournisseur et le fournisseur accepte à titre de règlement complet, un montant pour les services rendus de façon satisfaisante.

2 - Cession

a. Le fournisseur ne peut, ni en partie ni en totalité, céder l'entente sans le consentement préalable du Bureau. Après réception d'une demande du fournisseur à cette fin, le Bureau informe dans les meilleurs délais le fournisseur de sa décision.

b. La cession des présentes sans le consentement précité ne libère le fournisseur d'aucune des obligations que lui impose l'entente et n'impose aucune responsabilité au Bureau.

6.2. Engagement du Bureau

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau et conclusion d'une entente sur base annuelle, le Bureau ne s'engage pas à se procurer auprès du fournisseur un nombre prédéterminé d'articles ou de services, et que l'exclusivité avec le fournisseur n'est maintenue que sous réserve que celui-ci assure un service satisfaisant.

6.3. Politique générale du Bureau

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau, il s'engage à respecter les valeurs et principes du Bureau, particulièrement eu égard à sa mission.

6.4. Destruction des données

Il est de la responsabilité du fournisseur de services de s'assurer de la sécurité des données fournies par le Bureau dans le cadre du présent contrat et de l'accès restreint à ces données. De plus, au terme du contrat d'entretien ou à la résiliation de celui-ci, il est essentiel que l'ensemble des données transmises au fournisseur de services soient totalement détruites

Le Bureau International des droits des enfants vous remercie par avance de votre soumission et de votre intérêt de collaboration !